



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Maxentis

Date de révision 09-nov.-2025

Version 1 Remplace la version :

09-nov.-2025

Code(s) du produit

FNG56972-1

Date d'impression 09-nov.-2025

ADM.03509.F.3.B/D 9513419/ 9513418

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Maxentis

Autres moyens d'identification

Synonymes Aucun

Numéro(s) d'enregistrement 34963

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Fongicide

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300-191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba R3B 0X1

1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite
INFOTRAC:1-800-535-5053(Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group:
1-877-250-9291

2. Identification des dangers

Ce produit chimique est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes pour le lieu de travail des produits chimiques non enregistrés auprès de la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour de plus amples informations. Ce produit a été classé conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 205).

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

Éléments d'étiquetage**Mot indicateur:** Danger**Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion

Provoque une irritation cutanée

Provoque des lésions oculaires graves

Liquide combustible

**Precautionary Statements - General**

Tenir hors de portée des enfants

Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette)

En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Très toxiques pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Benzyl Acetate 140-11-4: IARC Group 3.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substance**

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	CLASSIFICATION INTERNATIONALE SGS
Acetophenone	98-86-2	56-62	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319)
Azoxystrobin	131860-33-8	9-13	Acute Tox. 3 (H331) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux	Secouriste: Faire attention à se protéger. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Appeler immédiatement un médecin. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Consulter un médecin s'il y a lieu.
Ingestion	Une consultation médicale immédiate est requise. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Aucun connu.
------------------	--------------

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée. Mousse antialcool.
--------------------------------------	--

Incendie majeur	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.
---	--

Dangers particuliers associés au produit chimique	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau.
--	---

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc	Aucun.
----------------------------	--------

Sensibilité aux décharges	Oui.
----------------------------------	------

électrostatiques

Équipement de protection particulier Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles

Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate.

Autres renseignements

Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement

Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser avec une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec	ACGIH TLV
--------------	---------	----------------------	---------	--------	-----------

Acetophenone 98-86-2	TWA: 10 ppm TWA: 49 mg/m ³	TWA: 10 ppm Adverse reproductive effect	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 49 mg/m ³	TWA: 10 ppm
-------------------------	--	--	-------------	--	-------------

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie	Douches Douches oculaires Systèmes de ventilation.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection à fermeture étanche.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Gants imperméables.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.
Considérations générales sur l'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Aspect			
État physique	: Liquide		
Couleur	: brun clair		
Odeur	: Ester, Faible		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 5 - 6	OCSPP 830.7000	
Point de fusion / point de congélation °C	: ----		Non applicable
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: 83.5	OCSPP 830.6315	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable		
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limite d'explosivité	: Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 1.06 - 1.10	OCSPP 830.7300	
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	:		Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
Température d'auto-inflammation °C	: Aucune donnée disponible		

Température de décomposition	°C	: Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique	mm ² /s	40 °C	: 7.8 - 8.2 OCSPP 830.7100
Propriétés explosives		: Aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes		: Incompatible avec les agents oxydants	OCSPP 830.6314
Tension superficielle		: Aucune donnée disponible	
Dimension de particules		: Non applicable	

Autres renseignements

Masse volumique apparente g/ml : Non applicable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Aucun renseignement disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.

Produits de décomposition Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
dangereux

Données sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: 639.2	Rat	EPA-OPPTS 870.1100	
DL50 par voie cutanée mg/kg	: Aucune donnée disponible			
CL50 par inhalation CL50	: > 2.17	Rat	EPA-OPPTS 870.1300	Concentration maximale possible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Irritant pour la peau		OECD 439	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OPPTS 870.2400	
Sensibilisation	: Pas un sensibilisant cutané	Souris	OPPTS 870.2600	

Toxicité chronique**Mutagénicité sur les cellules germinales****Nom chimique**

Azoxystrobin : Non classé

Cancérogénicité**Nom chimique**

Azoxystrobin : Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction**Nom chimique**

Azoxystrobin : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

STOT - exposition unique

Nom chimique

Azoxystrobin : Non classé

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Azoxystrobin : Non classé

Danger par aspiration

Nom chimique

Azoxystrobin : Non classé

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique

Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poissons CL50 (96 h) mg/l	: Aucune donnée disponible			

Toxicité aquatique chronique

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Azoxystrobin : > 2000 Collin de Virginie

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Azoxystrobin : > 25

Dégénération abiotique

Eau DT50 jours

Nom chimique

Azoxystrobin : 205 pH 6.4-7.5 ;20 ° C

Sol DT50 jours

Nom chimique

Azoxystrobin : 262 20 ° C

Biodégradation

Nom chimique

Azoxystrobin :

<u>Log Pow</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Nom chimique Azoxystrobin	: 2.7	OCDE 107	pH 5; 20 ° C

Facteur de bioconcentration (FBC)

Nom chimique Azoxystrobin	: ...	Aucune donnée disponible
------------------------------	-------	--------------------------

Adsorption/désorption

<u>Nom chimique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Azoxystrobin	: 2.5	KOC	

13. Données sur l'élimination**Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.
Emballage contaminé	Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport**TMD**

N° ID/ONU	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Azoxystrobine, Prothioconazole)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	16, 99
Polluant marin	Azoxystrobine, Prothioconazole.
Désignation	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Azoxystrobine, Prothioconazole), 9, III
Note	Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

DOT

N° ID/ONU	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Azoxystrobine, Prothioconazole)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Quantité à déclarer (RQ)	(Acetophenone: RQ (kg)= 2270.00)
Dispositions particulières	8, 146, 173, 335, IB3, T4, TP1, TP29
Désignation	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Azoxystrobine, Prothioconazole), 9, III, Polluant marin
Numéro du guide des mesures d'urgence	171

IATA

Numéro ONU	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Azoxystrobine, Prothioconazole)

Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Code ERG	9L
Dispositions particulières	A97, A158, A197
Désignation	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Azoxystrobine, Prothioconazole), 9, III

IMDG

Numéro ONU	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Azoxystrobine, Prothioconazole)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Ems-N°	F-A, S-F
Dispositions particulières	274, 335, 969
Polluant marin	P
Désignation	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Azoxystrobine, Prothioconazole), 9, III, Polluant marin



15. Informations sur la réglementation

The laws, regulations and standards listed below have requirements on the management of this product:

Règlements internationaux

Inventaires internationaux

TSCA	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
LIS/LES	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
EINECS/ELINCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
ENCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
IECSC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECL	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AICS (Australie)	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Nombre d'homologation du Pesticide pesticide No. 34963

Déclaration relative aux produits antiparasitaires Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines

exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Lisez l'étiquette avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Les renseignements ci-dessous sont les dangers requis sur l'étiquette du produit antiparasitaire : POISON, DANGER

Différence entre la FDS et l'étiquette du produit

	PCPA Étiquette du produit	GHS SDS
Mot indicateur	POISON, DANGER	Danger
Toxicité aiguë - orale	Peut être mortel en cas d'ingestion	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - cutanée	Peut être mortel en cas d'absorption par la peau	Aucun
Irritation de la peau	Corrosif à peau	Provoque une irritation cutanée
Irritation des yeux	Corrosif à eyes	Provoque des lésions oculaires graves

16. Autres informations

NFPA	Risques pour la santé 3Inflammabilité 2	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 3Inflammabilité 2	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date de révision 09-nov.-2025

Note de révision Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet

sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique